

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de SAINT-MARTIN-DE-CRAU

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	28

Séance du 17 juin 2010

L'an deux mille dix

et le 17 juin,

à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude VULPIAN - Maire de la Commune

PRESENTS : MM. VULPIAN Claude - SAMBAIN Maurice - MME LEXCELLENT Marie-Rose - M. TEIXIER Dominique - MME HENRY Mireille – GILLES Christine - M. VULPIAN Patrice
ADJOINTS

- MM. BARBE Paul – BERNOT Georges - NIOX Christian - TARDIEU Jean-Luc - MME AMSELEM Martine - MM. BELLAHCENE Abdelhak - TOSI Michel - JACQUOT Rémy - MMES FARENQ Jeanine - BOUYA Corine - de CHAZERON-FELICI Nathalie – IBANEZ-QUENIN Stéphanie - MME CUCCIA Andrée – Mme MICHEL Françoise - MM. LE PALABE David - SANTILLI Jérôme - CARGNINO André - **CONSEILLERS MUNICIPAUX**

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : MME EYRAUD Marlène - M. PETITJEAN Daniel - MMES LAUFRAY Olga - DELENAT Josette –

ABSENTS : M. BERTON Christian – Mme BEUCHAT Danielle - MELLES DUQUESNAY Charlene - AMBROSIO Angélique - M. BONO Guy

Monsieur SAMBAIN Maurice est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

N° 49/10 - Travaux de réaménagement du stade des Alpilles - Autorisation de signature du marché

Monsieur JACQUOT précise que les travaux de réaménagement du stade des Alpilles ont fait l'objet d'une procédure de mise en concurrence sous la forme d'un marché à procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics. A l'issue de la procédure, le pouvoir adjudicateur a attribué le marché comme ci-après.

N° du lot	Intitulé	Titulaire	Adresse	Montant HT
1	Tranche ferme Infrastructure de la piste et ses abords (variante)	Groupement <u>EIFFAGE/ENVIR</u> OSPO	ZI Les Estoublons 4, rue de Copenhague - BP 30120 - 13744 VITROLLES cedex	545 962,68 €
	Tranche conditionnelle 1 : poteaux sauts en hauteur et à la perche			4 447,20 €
	Tranche conditionnelle 2 : Matelas pour sauts			15 105,85 €
	Tranche conditionnelle 3 : Abris pour matelas			12 403,91 €
2	Tranche unique : éclairage	SPIE SUD EST	120, rue du Lieutenant Pareyre 13799 AIX EN PROVENCE cedex	27 053,55 €
TOTAL				604 973,19 €

En application de la délibération du Conseil Municipal n° 21/09 du 25 mars 2009 il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce marché conformément au tableau ci-dessus.

Où le rapporteur en son exposé, et après en voir délibéré, le Conseil Municipal, par 23 voix pour du groupe majoritaire, 1 voix pour du groupe « l'Alternative Tout Simplement », et 4 abstentions du groupe de l'opposition « Construisons l'avenir » en adopte les conclusions et les convertit en délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au Registre les membres présents.

Fait à SAINT MARTIN DE CRAU, le 17 juin 2010.

LE MAIRE